

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE III – PAUL SABATIER

Vu le code de l'éducation, notamment son article L613-1 ;
Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 31 août 2021 accréditant l'université Toulouse III en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu les propositions de Jean-Paul DOUTRELOUX, Doyen de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain ;

ARRETE

Article 1

Le jury qui délivrera le grade de **licence** du domaine Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, mention **STAPS – Entraînement Sportif** (STAPS-ES) pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

Président.e :	Anne ILLE	MCF ;
Membres :	Gael BELMAS	PRCE ;
	Sylvain CREMOUX	MCF ;
	Sandra JOFFROY	MCF

Le jury qui délivrera le titre de **DEUG** du domaine Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, mention **STAPS – Entraînement Sportif** (STAPS-ES) pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

Président.e :	Sylvain CREMOUX	MCF ;
Membres :	Gael BELMAS	PRCE ;
	Anne ILLE	MCF ;
	Sandra JOFFROY	MCF ;

Les jurys des **Semestres 3 à 4** de la licence domaine Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - mention **STAPS – Entraînement Sportif** (STAPS-ES) pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

Président.e :	Sylvain CREMOUX	MCF ;
Membres :	Gael BELMAS	PRCE ;
	Anne ILLE	MCF ;
	Sandra JOFFROY	MCF ;

Les jurys des **Semestres 5 à 6** de la licence domaine Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - mention **STAPS – Entraînement Sportif** (STAPS-ES) pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

Président.e :	Anne ILLE	MCF ;
Membres :	Gael BELMAS	PRCE ;
	Sylvain CREMOUX	MCF ;
	Sandra JOFFROY	MCF ;

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiant.e.s par voie d'affichage.

Article 3

Le Directeur Général des Services et le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 15 novembre 2022
Le président, Jean-Marc BROTO
Par délégation,

Arrêté portant nomination de jury

UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER
Vice-présidente de la CFVU
Stéphanie ALARY